

## Collectivités et zones humides

# Connaissance et prise en compte des tourbières du Massif Central dans les politiques publiques

Septembre 2018



## Préambule

La préservation et la gestion durable des zones humides constituent une des clés essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes liés à l'eau pour la préservation de la ressource et pour la protection de la biodiversité.

Les milieux naturels humides sont reconnus d'intérêt général dans le Code de l'Environnement. Les collectivités locales ont à charge et à cœur de les prendre en compte en vue d'un développement local harmonieux. Pour autant, la tâche n'est pas aisée, tant la connaissance dans des domaines divers est indispensable. Il faut gérer de nombreuses actions, d'intérêt général ou non, liées à l'aménagement du territoire, aux diverses activités et à la vie quotidienne des citoyens.



Le projet « Tourbières du Massif central » est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le Fonds européen de développement régional

Pour parvenir à une conciliation intelligente et viable des enjeux, pour pouvoir prendre en compte les milieux humides, il faut connaître, comprendre, mesurer, évaluer. Le présent document propose un tour d'horizon non exhaustif pour une possible et nécessaire intégration des tourbières dans une optique de « ménagement » du territoire dans les politiques d'aménagement.

Outil de connaissance, d'aide à la décision et à la planification destiné aux élus, ce document peut également être mis à disposition des citoyens et acteurs du territoire, au service d'un bien commun. Le présent système de fiches a été conçu à cette fin, il permet aussi d'éventuelles mises à jour ultérieures.

Sont successivement abordés :

- des éléments généraux de contexte, de politiques publiques et de législation ;
- des éléments de connaissance de ces milieux naturels particuliers (identification, fonctionnement, exigences écologiques, enjeux socio-économiques et environnementaux, services rendus) ;
  - un focus sur les tourbières présentes dans le Massif central ;
- l'intégration des zones humides dans l'aménagement du territoire au travers des thématiques de l'urbanisme, de la sylviculture et de l'agriculture.

**Le présent document constitue une adaptation à l'ensemble du Massif Central du classeur conçu par le Conservatoire d'espaces naturels Lozère à l'échelle de son département, sous le titre « Collectivités et zones humides – Connaissance et prise en compte des tourbières et des zones humides en général dans les politiques publiques. » et paru en 2017.**

Cette adaptation a été réalisée en 2017-2018 par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels / Pôle-relais tourbières, avec le concours d'autres opérateurs des tourbières du Massif central.

Nous remercions les différentes personnes et organismes qui ont contribué, par leur apport de textes ou d'illustrations, ou par leurs commentaires, à la réalisation de ce document.

Le financement du projet « Tourbières du Massif Central » a été assuré par l'Union Européenne (fonds FEDER) et les Agences de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse, Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

La réalisation du document initial, rédigé pour la Lozère par le Conservatoire d'espaces naturels de Lozère, était cofinancée par le Fonds FEDER de l'Union européenne et l'Agence de l'eau Adour-Garonne et avait le Parc national des Cévennes comme partenaire





*Photos : CEN Lozère [48], et  
F. Muller, FCEN / Pôle-relais tourbières (Le Soulié [34])*